

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le onze juillet 2014, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juillet 2014

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, M. SOULARD Alain, M. GUERULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M.SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etaient EXCUSEES : Mme MARTEL Sylvie, Mme FLANEAU Emilie

Madame BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2014

Monsieur le Maire souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- reprise café restaurant
- achats boulangerie
- Décision modificative

1- Désignation des délégués des conseils municipaux élections sénatoriales

Cf Procès verbal annexé au présent compte rendu

2- Contrat Mme CAMUS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Mme CAMUS Christèle se termine le 31/08/2014.

Monsieur le Maire rappelle que Mme CAMUS est employée par la Commune, en qualité de non titulaire, depuis le 01/09/2008 de manière continue, et que son contrat ne peut être renouvelé en CDD puisqu'il totalise au moins 6 ans de services.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

-  faire un contrat à durée indéterminée à Mme CAMUS Christèle, à temps incomplet sur une base de 6 H30 par semaine.
-  Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3- Cantine scolaire tarifs année 2014-2015

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année 2014/2015 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur Le Maire donne les tarifs facturés aux parents, actuellement pratiqués par les communes environnantes (Le Horps, Champéon, Le Ribay, La Chapelle au Riboul). Ils sont de l'ordre de 3,50€/enfant pour 2014/2015.

Il communique également le prix du repas qui nous est facturé actuellement par Le Restaurant le bienvenu sachant que la convention qui devrait être renouvelée au 1^{er} septembre ne sera peut-être pas reconduite du fait de l'arrêt du commerce par nos restaurateurs : Pour 2013/2014 le repas enfant nous était facturé par le Restaurant Le Bienvenu 3,28€ et le repas adulte 6,16€.

Mr Le maire signale que si nous n'avons pas de repreneurs du café restaurant avant le 20 juillet, nous devons faire appel au foyer logement du Horps pour la confection de ces repas car la directrice du foyer doit impérativement passer ces commandes avant fin juillet pour la rentrée de septembre.

De ce fait, Mr Le Maire s'est aussi renseigné près de la mairie du Horps afin de connaître les prix des repas facturés actuellement aux communes qui adhèrent à ce service de confection des repas au Foyer logement du Horps. Pour 2013, le prix du repas facturé aux communes était de 3,83€, le tarif prévu pour 2014 pourrait être de 4,03€, voir 3,95€ si obtention d'une subvention « agrimer ». Monsieur Le Maire tient à préciser que ce prix a très fortement augmenté depuis 2010 car à l'époque le prix facturé par nos restaurateurs était similaire à celui pratiqué par le foyer Logement.

Monsieur le Maire fait part du déficit annuel engendré par la cantine qui est de l'ordre de 42 000€.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité :

- ✚ D'augmenter les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2014-2015 et ceci à compter du 1^{er} septembre 2014 :

TARIFS / Année scolaire	2013-2014	2014-2015
Repas enfants	3.25 €	3.40 €
Repas adultes	6.20 €	6.50 €
Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné	4.40 €	4.60 €
Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires)	0.50 €	0.50 €

4- Reprise café restaurant

Suite à la décision du conseil municipal du 26 juin 2014 autorisant M et Mme LUCAS à cesser leur activité au 31 aout prochain, Monsieur le Maire fait un point aux conseillers municipaux sur l'évolution de ce dossier. Il indique que la commission chargée de la gestion des commerces explore quelques pistes de reprise. Il signale que pour l'heure il n'y a pas de confirmation officielle.

Monsieur le Maire informe que la commission va poursuivre ses recherches tout au long de l'été avec pour objectif de trouver un repreneur pour la rentrée de septembre 2014. Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir déléguer à la commission le soin de cette mission et de l'autoriser à prendre toutes décisions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De déléguer à la commission « affaires urbaines » la mission de recherche d'un repreneur pour le café restaurant de la commune.
- ✚ De donner tous pouvoirs aux membres de la commission pour le choix du repreneur ainsi que pour toutes négociations nécessaires pour cette reprise.

5- Achats boulangerie

Monsieur le Maire informe que la commission « affaires urbaines » s'est réuni le lundi 7 juillet dernier à la demande de M. Le Maire qui avait demandé à M. CRESSEAUX, le boulanger, de faire le bilan au bout de ces 7 premiers mois d'activités.

Cette réunion a été l'occasion pour M. CRESSEAUX de faire le point sur son activité à Charchigné : Le bilan est très positif, supérieur aux attentes. Aujourd'hui, il réalise 30/35 quintaux au mois (auparavant 15 quintaux environ). Il cuit environ 400 pains blancs par jour avec jusqu'à 10/12 rotations dans le four. L'activité de boulangerie fonctionne donc très bien. Néanmoins M. CRESSEAUX est confronté à des difficultés organisationnelles dues au matériel du fait des quantités réalisées.

Mr CRESSEAUX a précisé qu'il a dû apporter un four pour la pâtisserie afin de satisfaire la demande sachant que ce four ne donne pas les mêmes résultats de goût et présentation que le four à pain : (cause : four ventilé). Il a fait aussi l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérée pour les mêmes raisons.

Monsieur CRESSEAUX a également informé la commission que deux appareils sont très vétustes et perturbent le fonctionnement de la boulangerie : il s'agit du repose pâtons et de la diviseuse. Le changement de ces appareils permettrait un meilleur fonctionnement du commerce.

D'autre part, les membres de la commission soulèvent le problème du four installé récemment et qui se révèle trop petit compte tenu de la bonne fréquentation de la boulangerie. Ceci explique qu'il ne dispose pas de tout en vitrine dès 7H30 (pains spéciaux prêt que vers 10H30). L'échange de celui-ci pour un modèle plus spacieux permettrait de cuire davantage de pains en même temps et résoudrait les problèmes d'organisation que rencontre M. CRESSEAUX. Cela lui permettrait également un gain de temps significatif.

Monsieur le Maire présente un devis reçu de la société Dépannage fournil, qui avait fourni le four en 2013, pour un montant global (achat d'un repose pâtons et d'une diviseuse neufs, reprise

ancien four et fourniture d'un nouveau plus grand) de 27500€ HT (soit 33000€ TTC). Celui-ci est donné à chaque membre afin d'en discuter et de se donner une idée du cout de l'opération.

M. le maire demande si tous les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'achat d'une diviseuse, d'un repose pâton et au changement du four ce qui permettrait sans doute une meilleure négociation.

A l'unanimité, les membres du conseil se prononcent pour donner tous pouvoirs à la commission pour l'achat de ces matériels avec l'accord préalable du boulanger pour remplacer le four du fait que ce n'est pas sa demande première pour l'instant.

Néanmoins, un membre du conseil municipal demande si le loyer ne pourrait pas être réévalué si le four était changé. Afin d'ouvrir le débat sur cette réévaluation, il est proposé 50 € mensuel. Après un vote à main levée, il est décidé à la majorité de demander une majoration du loyer de 50€ (10 pour, 3 absentions) dans le cadre du changement du four.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider les achats d'un repose pâtons, d'une diviseuse ainsi que l'échange du four actuel contre un nouveau plus grand.
- ✚ De demander des devis comparatifs à d'autres fournisseurs
- ✚ De donner tous pouvoirs à la commission urbaine pour la meilleure négociation auprès de fournisseurs de ce type de matériel.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis validé par la commission urbaine.
- ✚ De demander à M. CRESSEAUX un effort financier sur son loyer (50€ mensuel) dans le cadre du changement du four.

6- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les comptes suivants suite aux prévisions d'achat de matériel à la boulangerie.

- Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
2181/215 Acquisitions	36 000.00	024/215 Cession Matériel	
020 Dépenses Imprévues	-10 000.00		17 000.00
2158/83 acquisitions diverses	- 9 000.00		
TOTAL	17 000.00	TOTAL	17 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- 🚩 Approuve à l'unanimité la présente décision modificative n°1.

7- Questions diverses

a) **Ouverture de lignes mobiles pour les agents techniques et la directrice du centre de loisirs**

Le Maire informe qu'un contrat va être souscrit regroupant trois lignes mobiles pour les deux agents techniques ainsi que pour la directrice du centre de loisirs. La proposition du prestataire permettra d'avoir des services plus adaptés aux besoins des agents (forfaits d'appels plus élevés, changement de portable) avec une enveloppe budgétaire similaire.

b) **Signature du contrat CEJ avec la CAF de la Mayenne**

Mme PEYLET de la CAF de la Mayenne a interrogé la commission « affaires scolaires » concernant le renouvellement du contrat CEJ pour le centre de loisirs. Après discussion, il est décidé de conserver l'existant, l'accueil de loisirs n'ayant pas de projet de développement dans l'immédiat.

c) **Cas de scarlatine à l'Accueil de loisirs**

Monsieur RIOULT LERICHE, 1^{er} adjoint et membres de la commission « affaires scolaires/ jeunesse » informe qu'un cas de scarlatine a été diagnostiqué au centre de loisirs. La directrice du centre de loisirs a contacté les services de la DDCSPP 53 pour connaître la procédure. Les services de l'Etat préconisent une désinfection minutieuse des lieux. Les mesures correspondantes ont été mises en place.

d) **Commission logement**

Monsieur SOULARD Alain, membres de la commission logement aborde des réparations à prévoir au sein du parc locatif :

Au 1 rue du parc : il subsiste des problèmes de finitions suite à la rénovation du logement (prises électriques non finies, laine de roche apparente, placo conduit de cheminée non peint, carrelage cassé). La peinture du conduit sera réalisée par l'employé communal.

Au 6 rue de valoré : laine de verre à remettre dans le grenier (une seule couche actuellement et pas partout), problème d'ouverture de la cave, demande de réfection de tapisserie couloir et séjour. Il est décidé de chiffrer le coût de ces matériaux qui seront à réaliser par l'employé communal.

Les entreprises concernées seront relancées concernant les finitions non faites au 1 rue du parc.

e) **Demande achat voiture pour faire les courses.**

Mr RIOULT-LERICHE, 1^{er} adjoint, signale que Mme Billet responsable du centre de loisirs a fait le souhait de l'achat d'une voiture par la commune pour faire les courses au centre de loisirs. Les

membres du conseil s'interrogent afin de savoir si les employés sont indemnisés dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel pour leur déplacement. Monsieur Le Maire précise que les employés sont indemnisés en fonction des kilomètres parcourus et de la puissance fiscale du véhicule dès lors qu'ils ont une mission. Il est précisé que la demande d'indemnisation doit être présentée par l'employé(e) et que les services ayant une voiture (technique) doivent prendre avant tout le véhicule du service.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 15 septembre 2014

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date du 11 juillet 2014

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
N°1- 11/07/2014	ELECTIONS	Elections des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales de septembre 2014	
N°2 -11/07/2014	RESSOURCES HUMAINES	Contrat de Mme CAMUS Christèle	
N°3- 11/07/2014	FINANCES	Tarifs cantine scolaire 2014-2015	
N°4 -11/07/2014	PARC LOCATIF	Reprise café restaurant	
N°5- 11/07/2014	MARCHE PUBLIC	Devis achat de matériel pour la boulangerie	
N°6- 11/07/2014	FINANCES	Décision modificative n°1	

M. RIOULT-LERICHE Stéphane	M. BUSSON Roger	Mme BOUSSELET Nadine
M. SOULARD Alain	M. GUERAULT Olivier	M. PLET Olivier
Mme TRIGUEL Valérie	Mme SOCHON Céline	M. LEON Marcel
M. SALLARD Claude	Mme BOISNARD Michelle	Mme BAHIER Marie Laure

Conseil Municipal de Charchigné
Réunion du 11 juillet 2014